



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Approfondissement en sciences du vivant et santé pour informaticiens

Table des matières

Introduction

APPSCVS - Introduction

Cours et acquis d'apprentissage du programme

ORGANISATION PRATIQUE

Inscription à l'approfondissement

Après avoir réussi sa première année du programme de bachelier et s'être inscrit-e à la suite de son cursus (= suite de son programme de bachelier ou majeure), l'étudiant-e s'inscrit en ligne à l'approfondissement qu'il a choisi parmi ceux auquel il a accès.

Ensuite, au début de chaque année académique, l'étudiant-e sera automatiquement ré-inscrit-e au même approfondissement durant tout son cursus de bachelier.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter à la conseiller-ère aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant-e (c-à-d : la faculté de sa majeure) / de son programme de bac).

Horaire des cours

L'horaire des cours peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

Inscription aux cours

L'inscription aux activités (aux cours) de l'approfondissement se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

Organisation des examens

L'inscription aux examens des cours de l'approfondissement se prend en même temps que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

L'horaire des examens peut être consulté à l'adresse <https://uclouvain.be/fr/facultes/sc/horaire-des-examens.html>